

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3509

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, Mme Laernoës, M. Iordanoff, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 126 à 154.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 126 à 154 allongent la durée de cotisations pour les fonctionnaires civils et militaires. Le groupe Ecologiste étant opposé à la philosophie du travailler plus et plus longtemps, au détriment des corps, du temps et de la planète, l'objet du présent amendement est de supprimer ces dispositions.